

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 7 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Edith BRESSON, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume GIOT, Mme Caroline de BODINAT, M. Matthieu SPIESSER, Mme Virginie SENTUCQ, M. Sébastien RAVIER, M. Wilfried LAURENT, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI, Mme Marie-Claude PASTY, M. Jean-François GIRARD formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Christel DAVOLI, Mme Jacqueline SCHREINER, M. Edouard ANDRE, M. Philippe SEDILLEAU.

Procurations : Mme Christel DAVOLI pour Mme Caroline de BODINAT
Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT

Secrétaire de séance : Mme Virginie SENTUCQ.

ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE DE DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2018 :

Monsieur GIOT précise au conseil municipal que ce dossier concernant la rénovation de l'éclairage public a déjà été évoqué lors d'une séance antérieure. Il indique que le passage à la technologie LED permettra de réaliser des économies d'énergie, de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer la qualité de l'éclairage. La meilleure esthétique pour la commune ainsi que l'aspect écologique sont également non négligeable. L'estimation des travaux s'élève à environ 200 000 €. Une consultation sera lancée. La technologie LED deviendra l'éclairage général dans les années à venir, également pour les particuliers.

Madame le Maire explique que cette année, plus encore que les précédentes, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, comme tous les Départements de France, doit faire face à de nouvelles contraintes qui menacent sa stabilité financière.

En dépit de ces contraintes, le Président du Conseil Départemental est convaincu que le rôle du Conseil Départemental est plus encore que jamais d'être au côté des communes rurales pour les accompagner dans leurs projets de revitalisation du territoire.

C'est la raison pour laquelle la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sera reconduite pour l'année 2018 et pour toute la durée de la mandature, soit jusqu'en 2021.

La commune propose de déposer un dossier concernant le projet de rénovation de l'éclairage public à LED afin d'obtenir cette subvention.

Le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018

Certains travaux prévus au budget primitif 2018 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

- Rénovation de l'éclairage public à LED

La commune sollicite au titre de la DETR 2018 une subvention au plus large possible (entre 20 et 50 %) et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU SIDELC

L'éclairage public de la commune de Neung-sur-Beuvron est constitué de 282 luminaires d'anciennes

technologies très énergivores et polluantes (lampes à vapeur de mercure et Sodium haute pression).

L'étude technico économique pour le remplacement des luminaires actuels par des luminaires utilisant la technologie LED, proposée par la Société GIRARD SUDRON, montre un intérêt majeur sous les aspects sécuritaires, écologiques et économiques.

Le montant de l'étude réalisée par la Société GIRARD SUDRON s'élève à la somme de 182 206.22 € H.T.

Dans le cadre des travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public à LED de la commune de Neung-sur-Beuvron, une subvention peut être accordée par le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher).

Le conseil municipal souhaite demander une subvention auprès du SIDELC.

Le conseil municipal décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération en 2018 et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

4. DÉNOMINATION DE VOIE AU LOTISSEMENT DE LA SAPINIÈRE

Il est nécessaire d'attribuer un nom de voie pour le lotissement de « la Sapinière » qui est en cours de construction et pour lequel le premier arrivant a emménagé.

Le conseil municipal attribue le nom de « Impasse de la Sapinière » pour cette nouvelle voie et :

- - Autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la plaque de rue ;
- - Donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle qu'à cet endroit, un projet d'une résidence séniors est envisagé avec dix logements sociaux séniors.

5. SOUTIEN AU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES HIPPIQUES A LAMOTTE BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024.

La ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Ces Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Neung-sur-Beuvron est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît.

Certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris.

La Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe. Ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales.

La commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaires afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs.

Le conseil municipal délibère et apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Le but est que le maximum de communes adopte cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1° TRAVAUX :

- Chicanes fleuries et Liaison piétonne : les travaux devaient commencer le 2 novembre dernier, ils ont été retardés suite au dossier administratif du Conseil Départemental. Des délais sont impératifs dus à la demande de subvention DSR 2017.
Les chicanes seront installées route de Blois (en entrée d'agglomération, à proximité du magasin Gamm Vert et à une centaine de mètres en amont de l'intersection avec la rue du Plessis), le tracé au sol a déjà été effectué. Sur la

route de La Marolle, elles seront installées à proximité de la société Art et Chauffage et au niveau du panneau d'entrée d'agglomération.

- Salle de la Forge : les travaux ont débuté semaine dernière par l'entreprise RUET. La destruction de la dalle existante a été difficile. La nouvelle dalle sera coulée le 10 novembre puis demandera une semaine de séchage. Un employé municipal interviendra ensuite pour la réalisation des travaux d'électricité.
- Audition des candidats pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la reconstruction de la station d'épuration : il y a environ quinze jours, le cabinet DUPUET a réalisé une analyse technique et financière des trois offres retenues. Suite à cette analyse, un candidat a été définitivement écarté et les deux autres candidats ont été auditionnés mardi dernier en mairie : a société IRH et le Cabinet MERLIN. Les présentations étaient bien construites et adaptées à la collectivité. Le cabinet MERLIN, qui avait déjà conduit une étude diagnostique sur le système d'assainissement de la commune, a mieux contextualisé son offre et arrive de fait largement en tête de l'évaluation finale.

Des demandes de subventions seront effectuées mais la DETR n'est pas éligible pour la construction d'une station d'épuration, seuls les travaux sur les réseaux sont pris en compte.

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sera établi au premier semestre 2018 afin d'être inscrit dans le programme 2012-2018 de l'agence.

Les travaux débuteront en 2019.

2° MANIFESTATIONS :

- Cérémonies du 11 novembre 2017 : Rassemblement à 10h15 devant la mairie, 10h30 cérémonie religieuse, 11h10 dépôt de gerbe au cimetière et 11h45 dépôt de gerbe au monument du Beuvron.
Un vin d'honneur sera ensuite servi à la mairie salle du conseil municipal aux participants.
La classe de CM2 de Madame Charlotte CHARPENTIER participera à cette cérémonie en chantant la Marseillaise. Des élèves du collège, accompagnés de Monsieur PARENT, professeur d'histoire géographie, participeront également à la cérémonie.
- Téléthon du 8 décembre 2017 : le club de badminton organise un tournoi nocturne le vendredi soir de 20h à 23h
Les jeunes sapeurs-pompiers feront une démonstration de zumba et organiseront une vente de peluches et de vin chaud sur la Place Charles Quenet le vendredi soir également. Le samedi matin, un mini concert des jeunes de l'école de musique sera organisé sur la Place Charles Quenet entre 11h et 11h30.
- Marché de Noël le dimanche 3 décembre 2017
- Brunch santé à destination des jeunes retraités le 7 décembre 2017 à la salle du stade : La Mutualité Française a sollicité la commune pour l'organisation de cette manifestation afin de connaître les attentes des jeunes retraités dans le cadre de la prévention santé.
- Le repas du personnel communal aura lieu le 19 décembre 2017 au restaurant « La Croix Verte »
- Le repas des Anciens est prévu le 20 décembre 2017 à la salle des fêtes à 12h30. Cette année, un changement a été effectué concernant les conditions de ressources. Après une réflexion commune et au vu de l'incompréhension des Anciens par rapport aux anciennes conditions, la municipalité a décidé de ne plus prendre en compte les ressources.
Madame le Maire explique que désormais chaque personne concernée devra choisir entre les bons d'achats ou le repas.
Pour cette année, le restaurant « La Fontaine » ne souhaite pas organiser cette manifestation dû à une charge importante de travail. Le nouveau traiteur « Les Pénitents » a fourni un devis conforme au cahier des charges de la commune et assurera donc l'organisation du repas
Sur proposition de Madame Caroline de BODINAT, les jeunes collégiens, sous couvert de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, prendront en charge bénévolement le service dans le cadre d'un échange intergénérationnel.
- Goûter aux personnes seules et isolées le 24 décembre 2017 à 16h00 salle du conseil municipal
- La messe de minuit aura lieu à 19h30 le dimanche 24 décembre.

- L'inauguration du Pôle Santé organisée par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs aura lieu le 11 décembre prochain à 17h00.
- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 15h30 à la salle des fêtes
- L'inauguration du cabinet dentaire de Millançay organisée par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs aura lieu le 15 janvier 2018 à 11h00.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Plusieurs particuliers ont fait une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle suite à la sécheresse. Par arrêté ministériel en date du 27 septembre 2017 et paru au Journal Officiel le 20 octobre 2017, la commune de Neung-sur-Beuvron n'a pas été reconnue en l'état de catastrophe naturelle. Il faudra envisager une action mutualisée avec les communes voisines également dépositaire de cette demande de reconnaissance. Il y a environ dix foyers sur la commune concernés.
- Madame le Maire informe le conseil municipal de la visite des gérants de l'épicerie VIVAL cette après-midi. Ils ont été déclarés en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce et fermeront définitivement le 30 novembre prochain. Ils ont obligation de rendre la presse. Un mandataire et un avocat ont été désignés pour suivre l'affaire. Les gérants quittent la commune au 1^{er} décembre 2017. Il faudra prendre contact avec le propriétaire des bâtiments afin de connaître sa position sur le devenir de ce magasin.

Madame le Maire évoque que si la presse quitte le centre bourg se serait catastrophique pour les autres commerçants. Un courrier a été fait auprès d'Alliance par le maire, le Député et le Président de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

Les gérants du bar tabac PMU ont émis le souhait de reprendre la presse. Il faut attendre de rencontrer tous les interlocuteurs. Il faut réfléchir à une solution alternative notamment pour les personnes âgées qui n'ont pas de moyens de locomotion.

- Les travaux d'alignement rue du Plessis ont commencé et seront réalisés par les employés communaux
- Plusieurs châtaigniers morts ont été abattus au camping de la Varenne. Une réunion avec les nouveaux gérants pour faire le bilan de cette première saison est à prévoir.
- Les particuliers dont la maison a subi un sinistre ont été relogés dans un logement au presbytère. Il faut envisager de les rencontrer pour faire le point sur leur situation.
- La date du prochain conseil municipal est fixée au 20 décembre 2017 à 19h00.

La séance est levée à 20h20.